Demande de crédit

Par Dimidu33

Bonjour

Petite présentation :
39a, divorcé, deux enfants de mon ancienne union et, actuellement, en concubinage avec ma nouvelle compagne et nous avons une petite fille en commun.

Nous voudrions agrandir notre maison actuelle, le soucis étant que le terrain et la maison appartient à ma conjointe donc, n'étant pas propriétaire du terrain, je ne peux donc pas emprunter pour réaliser les travaux d'agrandissement.
Ma question :

Est-ce que ma compagne peut me vendre une partie de son terrain sur lequel l'agrandissement va être réalisé ou, existe t'il une autre solution ?

En vous remerciant.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Oui : vous marier et faire entrer cette maison dans la communauté. Ensuite c'est la communauté qui empruntera pour les travaux.

PS : ce n'est pas votre "conjointe" si vous n'êtes pas mariés.

Autre option, vous lui versez un loyer et avec ce revenu elle emprunte pour les travaux. Dans ce cas vous n'aurez toujours aucun droit ni sur la maison ni sur le terrain.

Par Dimidu33

Merci pour votre réponse.

Est ce que me vendre un morceau de son terrain serait envisageable selon vous?